



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'alimentation
de l'agriculture et de la forêt**

Service régional de l'alimentation

Affaire suivie par :

Sandra PAILLET

Gestionnaire technique

Tél. : 05 49 03 11 71

Mél : sral.draaf-nouvelle-aquitaine@agriculture.gouv.fr

Bordeaux, le - 1 DEC. 2022

CREATECK PAYSAGE SAS

Madame Valérie ALVAREZ

13 rue Edmond Rostand

33185 LE HAILLAN

Références :

Vu les articles L254-1, L.254-2, R254-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime relatifs à la mise en vente, la vente, la distribution à titre gratuit, l'application et le conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques ;

Vu le décret n°2011-1325 du 18 octobre 2011 fixant les conditions de délivrance, de renouvellement, de suspension et de retrait des agréments des entreprises et des certificats individuels pour la mise en vente, la distribution à titre gratuit, l'application et le conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques ;

Vu le décret 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu l'arrêté préfectoral n° R75-2019-04-15-023 du 15 avril 2019 portant délégation de signature à Monsieur Philippe de GUENIN directeur régional de l'agriculture et de la forêt pour la région Nouvelle-Aquitaine ;

Vu la décision du 1^{er} octobre 2022 portant subdélégation de signature ;

Vu la demande de modification des périmètres de votre agrément AQ01285 reçue en date du 27 octobre 2022 ;

Vu la certification d'entreprise délivrée par l'organisme certificateur (Bureau Veritas) en date du 20 octobre 2022.

Agrément

pour l'application de produits phytopharmaceutiques en qualité de prestataire de services

Référence: n° AQ01285

Délivré à : CREATECK PAYSAGE SAS – SIRET : 43521776500039

domicilié : 13 rue Edmond Rostand

33185 LE HAILLAN

pour l'exercice des activités :

- d'application, en qualité de prestataire de services, de produits phytopharmaceutiques ;

Direction Régionale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt Nouvelle-Aquitaine

Siège : Immeuble le Pastel – 22 rue des Pénitents Blancs – CS 13916 - 87039 LIMOGES CEDEX 1 - Tél : 05 56 00 42 00

Site Bordeaux : 51 rue Kiéser - CS 31387 - 33077 BORDEAUX CEDEX

Site Poitiers : 15 rue Arthur Ranc - CS 40537 - 86020 POITIERS CEDEX

Site internet : <http://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/> 3/4

Sont couverts par cet agrément les établissements et sites visés dans le tableau suivant :

SIRET	Libellé de l'établissement	Libellé du périmètre de l'agrément	Commune de l'unité d'activité
43521776500039	CREATECK PAYSAGE SAS	Application en prestation de service : hors traitement de semence	33185 - LE HAILLAN

Le présent agrément annule et remplace l'agrément AQ01285 délivré le 5 août 2014.

Cet agrément est valide sans limitation de durée, tant que les conditions nécessaires à sa délivrance sont remplies. Il peut être exigé lors de tout contrôle par les agents de l'administration.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans le délai de deux mois suivant sa notification, soit par courrier, soit par l'application informatique Télérecours accessible sur le site www.telerecours.fr

Pour la Préfète et par délégation,
Le Chef du service régional de l'alimentation,


François HERVIEU